

D50-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 2026**

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le vingt-six juin, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de
conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Julien QUONIAM.

Absent : M. Fabien MURAIL (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COLLIN

Date de convocation du conseil municipal : Le 26 juin 2026.

Installation d'équipements sportifs au Stade

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire expose qu'il est nécessaire de renouveler et compléter les équipements du stade municipal de football, afin d'améliorer les conditions de pratique sportive, de garantir la sécurité des utilisateurs et de répondre aux besoins de l'association et des usagers.

À cet effet un devis a été sollicité pour la fourniture et la livraison des équipements suivants :

- 2 buts de football repliables et réglables
- Un abri de touche de 2 mètres
- Deux abris de touche de 3 mètres

Le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par l'entreprise NERUAL SPORTS, pour un montant de 5 052,50 € HT soit 6 063,00 € TTC.

L'association Union Sportive Rosnaysienne (USR) s'est engagée à participer à hauteur de 2 500 €.

Le Maire précise que l'installation des abris de touche nécessitera préalablement la réalisation de chapes béton. Un devis spécifique sera sollicité pour ces travaux et sera présenté ultérieurement au Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

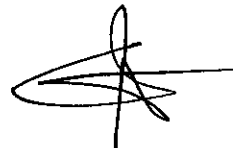
- **Approuve** le devis présenté par NERUAL SPORTS pour la réalisation des travaux de réparation de l'église,
- **Prend acte** de la participation financière de l'USR à hauteur de 2000 €,
- **Prend acte** qu'un devis distinct sera présenté ultérieurement pour la réalisation de chapes béton,
- **Autorise** M. le Maire à signer le devis ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de cette décision,
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN



Le Secrétaire de séance,
M. Frédéric COLLIN



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 03/07/26 et affichée le 03/07/26